

Paroisse de Saint-Hippolyte-les-Durnes (25)

L'église de Saint-Hippolyte-les-Durnes est bâtie en pleine campagne, au hameau de La Barèche, sur le plateau d'Ornans, à environ 620 mètres d'altitude ; elle se situe entre les villages de Durnes, Voires et Lavans-Vuillafans.

Elle est citée dans les textes depuis le XII^{ème} siècle mais, curieusement, n'a jamais attiré de population autour d'elle et est restée tout au long de l'Ancien Régime le centre paroissial pour les villages de Durnes, Echevannes, Guyans-Durnes, Lavans-Vuillafans, Saules et Charbonnières.

En 1313, l'église de Saint-Hippolyte fut unie à la mense capitulaire de Besançon. Aux siècles suivants des églises et chapelles vicariales, annexes de Saint-Hippolyte, furent édifiées à Guyans-Durnes, Saules, Echevannes et Charbonnières ; parmi celles-ci, la chapelle de Guyans-Durnes existant probablement depuis le XVII^{ème} siècle ; en 1750, les habitants de ce village présentèrent une requête à l'intendant de Franche-Comté afin de réparer le clocher de cette église, ce qui fut fait. Cette chapelle fut desservie par le curé de La Barèche jusqu'en 1788, date à laquelle un vicaire fut installé à Guyans-Durnes.

Les droits curiaux dus au curé de Saint-Hippolyte avaient été réglés dans une convention passée entre les habitants de Guyans et le curé en 1602.

A Charbonnières, un oratoire fut construit au village en 1676 et un chapelain vint le desservir mais le village resta rattaché à Saint-Hippolyte dont un vicariat en chef fut créé à Saules ; en 1724, les habitants demandèrent à ceux de Charbonnières de les aider à construire la cure de Saules, ces derniers refusèrent, ne souhaitant entretenir que le presbytère de Saint-Hippolyte. Une chapelle vicariale fut finalement construite à Charbonnières entre 1766 et 1768.

Le village de Saules a peut-être été paroisse au Moyen Age, une église y étant attestée en 1424, mais plus tard, et jusqu'à la Révolution, il fit partie de la paroisse de Saint-Hippolyte-les-Durnes ; un vicaire en chef de cette paroisse résidait au village. A partir de 1664, Saules comme Guyans et Charbonnières, eurent des registres paroissiaux séparés, preuve que les habitants de ces villages étaient régulièrement desservis par le vicaire de Saules.

De nombreux procès dressèrent les habitants de Saules contre le curé de Saint-Hippolyte au sujet des droits curiaux mais les tribunaux ecclésiastiques donnèrent presque toujours raison au curé.